

MAIRIE DE  
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-03-08

SEANCE DU Lundi 24 mars 2025

Date de la convocation : 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 15

*Paillares Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, LOMBRAIL Sébastien, BODOT Damien, FORESTIÉ Edouard*

Absents excusés : 3

GIRARD Natacha donne pouvoir à MAYMAT Philippe, DEL RIO Sandy donne pouvoir à LORMIERES Philippe, BELDA Laure à SERNY Philippe

Monsieur LORMIERES Philippe a été élu secrétaire.

**OBJET : DELIBERATION RETIRANT LA DÉLIBÉRATION N°2025-01-06 du 27/01/2025 ATTRIBUANT UNE CARTE CADEAU POUR LE DÉPART À LA RETRAITE DE MME GASPAROTTO JOCELYNE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-01-06 du 27 janvier 2025, le conseil municipal a décidé d'attribuer une carte cadeau d'un montant de 500 euros à l'agent GASPAROTTO Jocelyne à l'occasion de son départ à la retraite,

Monsieur le Maire explique que par lettre du 20 février 2025, Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne lui a signifié que cette attribution ne respecte pas le cadre légal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de retirer cette délibération.

**AR Prefecture**

082-218201671-20250324-2025\_03\_08-DE  
Reçu le 25/03/2025

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retirer la délibération n°2025-01-06 du 27 janvier 2025 attribuant une carte cadeau à Mme GASPAROTTO Jocelyne
- Décide de charger Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 25 mars 2024.

Le secrétaire,  
Philippe LORMIERES.

Le Maire,  
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 25/03/2025  
et publication ou notification  
du 25/03/2024

Le Maire,

Bernard PAILLARES

